

Embargo : mercredi 29 avril 1970,
à 22 heures.

Communiqué de presse

"Qu'est-ce que l'ONU peut offrir à la Suisse ?", tel était le thème de l'exposé que le Ministre Heinz Langenbacher, suppléant du Chef de la Division des organisations internationales au Département politique fédéral, a présenté aujourd'hui à Winterthour devant l'Association suisse pour les Nations Unies.

En introduisant son sujet, l'orateur a précisé que la propagande en faveur de l'adhésion à l'ONU ne saurait être l'affaire de l'Administration; il s'agit bien plutôt pour celle-ci d'informer de manière active et objective l'opinion publique, en se plaçant sur le plan des réalités, de manière à ce que le peuple suisse soit, le moment venu, en mesure de prendre la bonne décision.

Tout examen attentif des avantages que nous retirerions d'une adhésion doit partir de la constatation que c'est de plus en plus au sein de l'ONU que les problèmes communs à tous les Etats sont débattus : dialogue entre pays en voie de développement et pays industrialisés, discussion sur le maintien de la paix, le commerce mondial, l'espace, l'environnement naturel. "C'est là que sont prises les grandes options dans toutes les questions essentielles; c'est là qu'est en train de se créer et de se développer le droit international", sans que la Suisse ait la possibilité de faire valoir ses intérêts.

Il ne s'agit cependant pas seulement de prendre part à la discussion ou de défendre les intérêts concrets de la Suisse qui sont en jeu, mais bien aussi de maintenir, par notre participation dans ce forum de tous les peuples, la bonne réputation de notre pays, de créer le "goodwill".

"De même qu'une entreprise du secteur privé ne peut créer et maintenir sa réputation dans le monde par une seule prestation,



la Confédération ne saurait compter que l'image d'une Suisse humanitaire et éprise de paix demeure ancrée une fois pour toutes dans la conscience des peuples et des gouvernements. Si elle entend que l'étranger tienne compte d'elle et l'apprécie dans la dure compétition internationale, la Suisse doit toujours à nouveau se faire entendre, se rappeler à l'attention. Elle doit sans cesse chercher à convaincre, et avant tout à susciter la confiance dont un petit Etat qui prétend vouloir s'affirmer dans le monde actuel a besoin. Cette confiance revêt une importance vitale pour un Etat neutre. Pour l'obtenir, nous devons être connus et compris."

"Nous disposons, à cet effet, de nombreuses possibilités d'engagement : nos réalisations économiques, la qualité de notre travail, notre politique étrangère humanitaire, l'assistance technique, une politique culturelle active. Pour peu que nous nous montrions inventifs, notre collaboration au sein de l'ONU nous donnerait, sur le plan politique, une nouvelle et excellente occasion d'affirmer notre personnalité helvétique et concourrait à créer ce "goodwill" que notre économie orientée vers l'exportation a besoin de rencontrer à l'extérieur. Il n'est donc pas question ici d'un idéalisme exalté, mais bien d'une politique réaliste orientée vers l'avenir."

C'est surtout dans les domaines suivants que le Ministre Langenbacher, s'appuyant sur les expériences personnelles qu'il a faites à New York, entrevoit une collaboration de la Suisse :

1. Objectivation et par conséquent dépolitisation des débats par des interventions suisses réalistes, en particulier lors de la discussion de questions techniques, que certains Etats membres dénaturent en affrontement politique (exemple : questions humanitaires telles que l'aide aux réfugiés).
2. Sous certaines conditions appropriées : trouver un compromis entre thèses opposées et jouer le rôle de médiateur entre des Etats ou groupes d'Etats que séparent des conflits (éclaircir les points de vue respectifs, dégager les points sur lesquels

l'entente pourrait se faire, proposer des compromis raisonnables). La Suisse, avec son respect de la diversité, son "don du compromis", serait, en raison de sa neutralité, mais aussi grâce à son autorité morale, particulièrement apte à jouer ce rôle. Ainsi que le montrent des études détaillées et en particulier l'exemple de la Suède, nous aurions, en tant que membre de l'ONU, des chances accrues de rendre dans le monde ce genre de bons offices.

3. Participation aux études sur le maintien de la paix ainsi qu'à la préparation et à la conduite des actions pour le maintien de la paix (surveillance d'un cessez-le-feu, contrôle d'un armistice).
4. Collaboration dans le domaine du développement du droit international.
5. Collaboration dans le domaine humanitaire (encouragement du droit humanitaire dans la mesure où l'ONU s'en occupe; actions de secours des Nations Unies).
6. Collaboration active et réaliste dans tous les domaines techniques appropriés (désarmement, utilisation pacifique de l'espace, exploitation des fonds marins, équilibre de l'environnement naturel, etc.).

"Notre collaboration devrait naturellement porter la marque de la qualité suisse, car l'expérience ne cesse de montrer à quel point un petit Etat peut accroître son importance politique grâce à la haute qualité de sa collaboration."

"La question de l'adhésion n'est assurément pas aujourd'hui pour la Suisse une affaire de vie ou de mort. Mais si l'on considère l'évolution politique mondiale, une trop longue attente constituerait une menace d'isolement. Même si le moment n'est pas encore mûr pour une adhésion, celle-ci devrait constituer pour notre politique étrangère, et ceci dans notre propre intérêt, un but

lointain à atteindre. Il va de soi que, le moment venu, il faudra s'assurer du maintien de notre neutralité."

[The following text is extremely faint and largely illegible. It appears to be a detailed report or document discussing international relations, possibly related to the UN and the Cold War context.]

(Le texte complet de cet exposé peut être obtenu au Service de presse et d'information du Département politique fédéral, tél. 22.45.)